



INSTITUT INTERNATIONAL POUR L'UNIFICATION DU DROIT PRIVE

---

COMITE D'EXPERTS GOUVERNEMENTAUX D'UNIDROIT POUR LA PREPARATION  
D'UN PROJET DE PROTOCOLE PORTANT SUR LES QUESTIONS SPECIFIQUES  
AUX BIENS SPATIAUX A LA CONVENTION RELATIVE AUX GARANTIES  
INTERNATIONALES PORTANT SUR DES MATERIELS D'EQUIPEMENT MOBILES

Première session (Rome, 15 - 19 décembre 2003)

*PROPOSITION*

*(par les délégations de l'Allemagne et des Etats-Unis d'Amérique)*

*concernant les relations avec les Traités relatifs à l'espace extra-atmosphérique*

Il faudrait ajouter un nouveau paragraphe 2 à l'article qui se lirait comme suit:

“2. La Convention telle qu'elle s'applique aux biens spatiaux ne porte pas atteinte aux droits et obligations des Etats parties découlant des Traités relatifs à l'espace extra-atmosphérique de l'Organisation des Nations Unies ou des instruments de l'Union internationale des télécommunications.”